

AFFAIRE N° 3 - Participation de la Commune aux frais de voyage de 5 étudiants boursiers de la Ville de St-Denis qui veulent venir passer les vacances de Juillet, Août et Septembre 1963 à la Réunion.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vais vous donner lecture de la lettre qui m'a été adressée à ce sujet par Monsieur le Président de l'Association Générale des Etudiants Réunionnais en Métropole.

" ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ETUDIANTS RÉUNIONNAIS EN MÉTROPOLÉ.

Paris, le 14 Mai 1963.

" Monsieur le Maire,

" Nous nous permettons de vous écrire pour attirer votre attention sur le problème des étudiants boursiers de votre Commune qui veulent rentrer à la Réunion pour passer les vacances de Juillet, août et Septembre 1963 dans leur foyer.

" En effet, AIR FRANCE a procédé récemment à une majoration de ses tarifs qui se traduit, pour chaque étudiant, par une dépense supplémentaire non prévue de 10.000.fr.s.C.F.A.

" Serait-il possible à votre Municipalité de prendre en charge ces frais supplémentaires ? Cinq boursiers de votre Commune sont dans cette situation. En cas d'une réponse favorable de votre Municipalité, nous voudrions pouvoir répartir cette subvention : 50.000. F CFA. avant le 15 Juin (date limite du règlement du passage auprès d'Air-France).

" Nous vous remercions par avance de l'aide que vous pourrez nous apporter et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux ./.

Signés de la GIRODAY. "

Messieurs, si vous acceptez cette requête, celle-ci pourrait être imputée sur les disponibilités de l'article 857 "Subventions" du budget 1963.

Je mets la question aux voix ./.

M. le MAIRE : Messieurs, cette question a déjà été posée au Conseil Municipal. Nous avons décidé de la renvoyer jusqu'à ce que nous ayons déterminé dans quelles conditions ces boursiers pouvaient bénéficier de cette subvention. Je suis intervenu personnellement à Paris et à Tananarive auprès d'Air-France à ce sujet.

Si le Conseil Municipal décide d'allouer cette subvention à l'Association des Étudiants Réuniennais en Métropole, nous recherchons dans les disponibilités de notre poste "Subventions" les quelques milliers de francs nécessaires. Je donnerai la parole à celui d'entre vous qui le demandera.

M. GIGANT est d'avis, pour favoriser la jeunesse étudiante, d'attribuer cette subvention.

M. ATECTAM est du même avis.

M. FONTAINE fait remarquer que les noms de ces 5 boursiers n'ont pas été indiqués ...

M. le MAIRE : C'est exact. En effet, dans de tels cas, nous ignorons presque toujours le nom des bénéficiaires, car il s'agit de demandes collectives.

Plusieurs Conseillers sont de l'avis de M. Jean-Pierre FONTAINE.

M. LE MAIRE : Quel est celui d'entre vous qui est d'accord pour l'allocation de cette subvention, sous réserve :

1°) que les noms des bénéficiaires nous soient communiqués,

2°) que nous ayons en disponible les fonds nécessaires ?

- M.M. ATECTAM - BOYER - APPAYOU - CABET et EVAN se prononcent pour l'attribution de la subvention de 50.000. frs.CFA.

- 3 Conseillers se prononcent contre cette attribution,

- les autres Conseillers se sont abstenus de voter.